

PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET n° 84/094 du 15/10/84
portant nomination de Monsieur AMBOULOU
Daniel en qualité de Directeur de l'Ins-
titut de Développement Rural (I.D.R.)

LE PREMIER MINISTRE,

(/U la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/U l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/U le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982, déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

(/U l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971, portant création
de l'Université de Brazzaville

(/U le décret n° 75/533 du 11 Décembre 1975 portant création de
l'Institut de Développement Rural (I.D.R.)

(/U le décret n° 82/843 du 16 Septembre 1982 portant Réorgani-
sation du Ministère de l'Education Nationale

(/U le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre

(/U le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E

Article 1er : Monsieur AMBOULOU Daniel, Ingénieur Agronome de 2ème
échelon est nommé Directeur de l'Institut de Développement Rural
(I.D.R.)

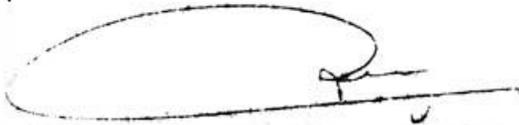
Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret .

.../...

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, Le 15 Octobre 1984

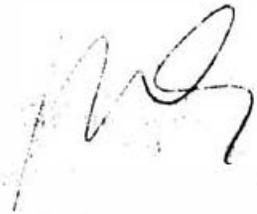
Par le Premier Ministre,



Ange Edouard POUNGUI.-

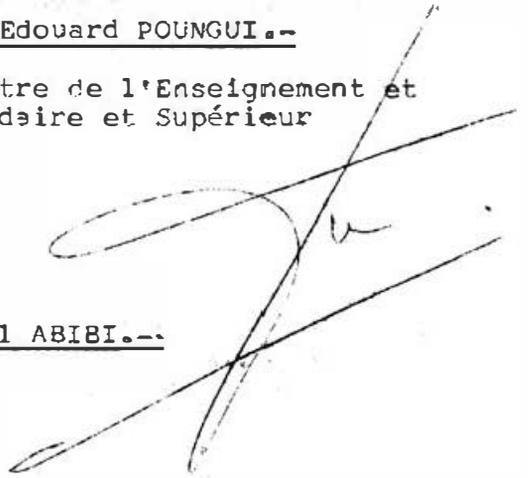
Ministre de l'Enseignement et
Secondaire et Supérieur

Le Ministre du Travail de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances
et du Budget



Daniel ABIBI.-



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

